



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures vingt minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente.

Date de convocation du Conseil d'administration : 20 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

La loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19. Depuis le 1er août 2022, s'appliquent de nouveau les règles de droit commun :
pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Nombre de membres :	
En exercice	17
Présents	10
Représentés.....	6
Votants	16

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nadine BUFFIÈRE, Mme Véronique BOUNET, Mme Christine CONORD, M. Jean-Paul COUSTILLAS, Mme Jeanine DELPIT, Mme Josette FRAGNE, M. Fabrice FAUVET, M. Éric LELOGEAIS, Mme Nadine MAROLLEAU, Mme Monique RAT (suppléante), Mme Audrey ROUCHE,

EXCUSÉS : M. Francis COLBAC (mandataire Mme Véronique BOUNET), Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE (mandataire Mme Audrey ROUCHE), Mme Nicole DESLONDE (mandataire M. Eric LELOGEAIS), Mme Danielle MATA (mandataire Mme Nadine BUFFIERE), M. Hervé MAZIERE (mandataire M. Fabrice FAUVET), Mme TESSIERAS Liliane (mandataire Mme FRAGNE Josette)

ÉTAIENT ABSENTES : Mme Nadine SPETTINAGEL,

Lesquels, formant le quorum précédemment cité, ont pu délibérer.

Ont assisté à la séance : Mme Laure BALDE, assurant le secrétariat de la séance, Mme Solène ARVIEUX, agents du Centre Communal d'Action Sociale.

M. Olivier NICAUD, Directeur Général des services de la ville était excusé.

Objet : BUDGET PRIMITIF SAAD EN M22 POUR 2023

Vu l'arrêté d'autorisation n°22-022 du 10 novembre 2022 délivré par le Conseil Départemental, accordé pour le fonctionnement du service d'aide à domicile à compter du 01 janvier 2023 pour une durée de 15 ans,

Vula délibération n°D/CCAS/2022.29 portant proposition budgétaire de l'activité service d'aide et d'accompagnement à domicile pour 2023,

Vule rapport budgétaire transmis par le Conseil départemental le 12 décembre 2022,

Vu l'arrêté de tarification 2023 du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CCAS de TRELISSAC, arrêté n°22-036, pris par le Président du Conseil départemental en vue de fixer l'activité du SAAD du CCAS, le montant des dépenses et des recettes au titre de l'exercice 2023, les financements de la structure, le tarif horaires opposables aux différents financeurs ainsi que les modalités de mise en œuvre du complément de traitement indiciaires ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les article L312-1, mentionnant les services sociaux et médico-sociaux régis par ledit code, L.314-1 Il mentionnant la tarification administrée du Service

d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et L314-7 mentionnant les délais et la nature des échanges lors de la procédure contradictoire et l'arrêté tarifaire qui s'en suit,

CONSIDERANT QU'IL CONVIENT DES LORS DE PROCEDER AU VOTE D'UN BUDGET PRIMITIF EN VUE DE SA TRANSMISSION AU DEPARTEMENT ;

CONSIDERANT QU'IL DEVIENDRA ALORS EXECUTOIRE ;

La Vice-Présidente propose à l'Assemblée le budget primitif en M22 pour l'année 2023 :

CCAS DE TRÉLISSAC

Budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Siret 262405301 000 41

Budget Primitif Voté 2023

Fonctionnement

		Budget 2023 total	Unité du SAAD 2023
	TOTAL charges générales	62 108,00	43 631,00
606	60611 - Eau et assainissement	443,00	411,00
606	60612 - Énergie - Électricité	10 506,00	10 029,00
606	60618 - Autres fournitures non stockables	43,00	40,00
606	6063 -Alimentation	312,00	290,00
606	60624 - Fournitures administratives	1 580,00	1 468,00
606	60628 - Autres fournitures non stockées	317,00	314,00
606	6068–Autres fournitures non stockés de matières et fournitures	14 768,00	12613,00
625	6251 - Voyages et déplacements	4 160,00	4 118,00
625	6256 - Missions	520,00	483,00
625	6257 - Réceptions	5 096,00	193,00
626	6261 - Frais d'affranchissement	594,00	552,00
626	6262 - Frais de télécommunication	4 680,00	4 633,00
6284	6284–Prestation d'informatique à l'extérieur	7 200,00	6 692,00
6288	6288 - Autres	11 889,00	1 795,00
	TOTAL Charges de personnel	1 885 508,00	1 747 946,00
621	6218 - Autre personnel extérieur	8 922,00	8 292,00
622	6226 - Honoraires	1 025,00	953,00
633	6331 - Versement mobilité	14 043,00	13 051,00
633	6332 –Allocation logement	7 452,00	6 926,00
633	6333–Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	24 012,00	20 460,00
633	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	27 438,00	23 645,00

641	64111 –Charges de personnel - Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	970 829,00	892 004,00
641	64114 - NBI	3 000,00	2 786,00
641	64115 – Supplément familial	10889,00	10 122,00
641	641182 –Autres indemnités - CTI	127 122,00	127 122,00
641	641186 – Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés	7 816,00	7 816,00
641	641188 - Autres	148 497,00	137 455,00
641	64131 – Personnel non titulaire sur emploi permanent - Rémunération principale	96 151,00	88 462,00
641	641382 – Autres indemnités - CTI	12 810,00	12 810,00
641	641386 – Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés	879,00	879,00
641	641388 - Autres	1 333,00	1 239,00
641	64151 – Personnel non médical de remplacement – Rémunération principale	147 177,00	137 448,00
641	641582 - Autres indemnités - CTI	8 400,00	8 400,00
641	641586 – Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés	1 255,00	1 255,00
641	641588 - Autres	1 903,00	1 769,00
645	64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	57 809,00	52 213,00
645	64513 - Cotisations aux caisses de retraite	76 608,00	71 835,00
645	64514 - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C	13 647,00	12 741,00
645	64518 - Cotisations aux autres organismes sociaux	115 111,00	106 883,00
647	64784 – Comité des œuvres sociales patronales	1 380,00	1 380,00
	TOTAL dépenses de structure	93 452,00	69 349,00
6 135	61352 - Locations mobilières - équipement	973,00	904,00
6 135	61353 - Locations mobilières – matériel de transport	18 295,00	11 958,00
6 135	61358 - Locations mobilières - autres	104,00	0,00
6 152	61521 - Entretien et réparations - bâtiments publics	171,00	159,00
6 156	61561–Entretien et réparations – maintenance - informatique	4 764,00	4 428,00
6 156	61568–Entretien et réparations – maintenance - autres	984,00	914,00
616	6161 –Primes d'assurances - multirisques	3 978,00	3 697,00
616	6163–Primes d'assurances –assurance transport	5 190,00	5 138,00
616	6165–Primes d'assurances –responsabilité civile	1 206,00	1 121,00
622	6228–Autres services extérieurs – rémunération d'intermédiaires et honoraire - divers	3 780,00	3 514,00
623	623 –Publicité, publications, relations publiques	2 600,00	2 416,00
635	63512 –Impôts, taxes et versements assimilés - taxes foncières	407,00	379,00
635	6354–Droit d'enregistrement et de timbre	312,00	290,00
637	637 - Autres impôts, taxes, et versements assimilés (autres organismes)	1 040,00	0,00
654	6541 –Autres charges de gestion courante - créances admises en non-valeur	4 701,00	0,00
657	6578 - Subventions – autres subventions	24 960,00	23 198,00

658	6588 –Charges diverses de gestions courantes - autres	4 323,00	4 018,00
66	6615 –Charges financières – intérêt des lignes de crédits de trésorerie	2 080,00	1 933,00
66	668– Autres charges financières	417,00	388,00
673	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 043,00	0,00
678	678 - Autres charges exceptionnelles	209,00	194,00
6 811	68112 - Dotations aux amortissements, aux dotations et aux provisions - immobilisations corporelles	11 915,00	4 700,00
TOTAL DES CHARGES		2 041 068,00	1 860 926,00

	Total Produits de la tarification	1 420 021,00	1 420 021,00
733	7331112 - Produits à la charge du département (hors EHPAD)-SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) - Dotation complémentaire	95 463,00	95 463,00
733	7331411 - Produit à la charge du département – personnes âgées - SAAD - tarif horaire	476 100,00	476 100,00
733	7332411 - Produit à la charge du département – personnes handicapées - SAAD - tarif horaire	34 914,00	34 914,00
734	73412 - Produit à la charge de l'usager – Personnes âgées - SAAD	764 344,00	764 344,00
738	7388 - Autres financeurs - autres	49 200,00	49 200,00
	Total Autres Pdt relatifs à l'exploitation	557 441,00	377 299,00
6419	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	60 000,00	55 762,00
70	7088 - Autres produits d'activités annexes	137 506,00	0,00
75	751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 000,00	0,00
74	7488 –Subventions d'exploitation et participations - autres	358 935,00	321 537,00
	Total Pdt Financiers et non encaissables	63 606,00	63 606,00
771	7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 606,00	63 606,00
TOTAL DES PRODUITS		2 041 068,00	1 860 926,00

Investissements

		Budget 2023 total	Unité du SAAD 2023
	TOTAL Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	0,00	0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Reprises	0,00	0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Remboursement des dettes financières	0,00	0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Compte de liaison investissement	0,00	0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	6 671,00	5 427,00
20	205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, .	200,00	186,00
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 140,00	2 918,00
21	2184 - Mobilier	2 500,00	2 323,00
212	2188 - Autres	831,00	0,00
	TOTAL Autres	10 934,00	10 934,00
003	003 - Excédent prévisionnel d'investissement	10 934,00	10 934,00
	TOTAL DES CHARGES	17 605,00	16 361,00

	TOTAL Augmentation des fonds propres	5 690,00	5 288,00
10	10222 - F.C.T.V.A.	5 690,00	5 288,00
	TOTAL Dotations aux provisions		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Augmentation des dettes financières		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Compte de liaison		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Immobilisations (sorties)		0,00
		0,00	0,00
	TOTAL Autres	11 915,00	11 073,00
28	2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	1 717,00	1 595,00
28	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 539,00	3 289,00
28	28184 - Mobilier	193,00	179,00
28	28188 - Autres	6 466,00	6 010,00
	TOTAL DES PRODUITS	17 605,00	16 361,00

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

- **APPROUVENT** le budget proposé, présenté à l'équilibre en section de fonctionnement et de même en section d'investissement.
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- **CHARGE** Madame la Vice-Présidente de l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil l'Administration.

La secrétaire de séance



Laure BALDE

Fait à TRÉLISSAC le 25 janvier 2023

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente




Nadine BURFIÈRE

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

↳ de sa publication **31 JAN. 2023**

et

↳ de sa transmission en Préfecture.

27 JAN. 2023

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa publication par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex), ou par l'application *Télérecours citoyen* accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.